

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250704-D202500065I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 33

Dont vote par procuration: 5

Abstention: 1

Contre: 0

OBJET:

Approbation du règlement intérieur du cimetière communal de M'gombani

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 09/07/2025 que la convocation avait été faite le 28/06/2025.

Le Maire.

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00065/2025 du 04/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 juin 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.**

Etaient présents: (28)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal NINA (Conseillère délégué), Mme Mariame ALI DITE municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal déléaué). M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adioint au Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal). M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint Maire). Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère M. Mounib SOILIHI **MOHAMED** (Conseiller municipale), municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Absents: (16)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe Maire), **Mme Siti** Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller Mme Mariam SAID (Conseillère municipal), municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Absents excusés: (0)

Procuration: (5)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI, Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que dans le cadre de l'amélioration de la gestion du service public funéraire et face à la nécessité de répondre aux attentes rituelles de la population majoritairement musulmane de la commune, est adopter un règlement intérieur spécifique au cimetière communal de M'Gombani;

Considérant que ce règlement vise à encadrer de manière claire les conditions d'inhumation, d'attribution des emplacements, de respect des rites musulmans chaféites, et les modalités d'entretien des sépultures ;

Considérant que l'inhumation en pleine terre sans cercueil est la règle, et que toute exception ne peut intervenir que sur décision sanitaire ou judiciaire ;

Considérant que ce règlement prévoit également les règles d'accès, de comportement sur site, les interdictions, les obligations des familles et de concilier les obligations réglementaires (issues notamment du Code général des collectivités territoriales, du Code de la santé publique et du Code civil) avec les pratiques religieuses locales ;

Considérant qu'il a été élaboré à partir des textes de référence et d'une concertation avec les services municipaux et les acteurs religieux;

Considérant qu'il contribuera à assurer une gestion respectueuse, équitable et transparente du cimetière, tout en encadrant les responsabilités des usagers et de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentes :

<u>Article 1^{er}</u>: d'approuver ce règlement, qui entrera en vigueur à compter de sa validation et sera affiché à l'entrée du cimetière.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 07/07/2025

Le Maire

<u>Abstention</u> (1) : Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI <u>Contre</u> (0) :